

L'église d'Orbe : étude historique et archéologique

Autor(en): **Gilliard, Fréd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **42 (1934)**

Heft 3

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-32648>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

L'ÉGLISE D'ORBE

étude historique et archéologique.

(Avec planches)

Par quel côté que vous approchiez d'Orbe, vous voyez émerger des toits étroitement serrés de la vieille ville le clocher massif de l'église, construction d'une carrure toute militaire surmontée, en façon de beffroi, d'une flèche trapue couronnée d'un campanile et flanquée de quatre pacifiques clochetons.

Par la place qu'elle tient dans l'image pittoresque et, à tant de points de vue, charmante de la petite cité, l'église d'Orbe évoque, plus qu'aucune autre, la fonction tutélaire exercée dans les communautés chrétiennes par l'église-mère, la paroissiale.

Mais l'histoire, qui ne s'arrête pas aux apparences, est là pour vous dire que l'ancienne église Notre-Dame, si vénérable qu'elle soit, n'a jamais été paroissiale avant la Réforme. Elle doit sans doute au fait qu'elle se trouvait dans l'enceinte de la ville haute et qu'elle était la plus grande, la plus belle, la mieux entretenue des églises d'Orbe, d'avoir survécu aux six autres églises ou chapelles mentionnées au début du XVI^{me} siècle et, en particulier, à l'authentique paroissiale de St-Germain¹, sise en la ville basse, hors les murs.

HISTOIRE

Les origines : la première chapelle.

Nous ne sommes pas bien renseignés sur les origines de cette église *Notre Dame* ou *Grande église* d'Orbe. D'après l'historien Frédéric de Gingins², elle s'élèverait à l'emplacement d'une chapelle dédiée à la Vierge Marie, contiguë à l'hôpital, et qui existait au XII^{me} siècle.

Il ne subsiste rien de cette chapelle, en tous cas rien dans l'édifice actuel, qui vient d'être exploré ; et les sondages pratiqués dans le sol n'ont fait découvrir aucun vestige de substructions que l'on puisse attribuer avec certitude à une construction du XII^{me} siècle.

La bâtisse étant fondée presque entièrement sur la roche, qui affleure le sol à l'intérieur de l'église et en émerge même, près de l'entrée, il est fort possible que la première chapelle, posée simplement sur le rocher, ait pu disparaître sans laisser de traces.

De la chapelle à l'église du XV^{me} siècle.

Un incendie ravagea la ville haute, au début du XV^{me} siècle (entre 1405 et 1407)³, et consuma la chapelle de Notre-Dame. Les habitants d'Orbe furent autorisés à la reconstruire, par une charte datée de 1408. Mais cette reconstruction avait été décidée déjà en octobre 1407. Un maître maçon de Grandson fut appelé et vint, le 15 octobre, pour examiner l'ouvrage. Marché fut conclu à ce sujet, au début de l'année suivante, avec Yvonet de Berchier ; et la construction dut avancer rapidement, puisqu'il est mention de l'exécution de la voûte dans les comptes de la même année.

On ignore quand la nouvelle chapelle fut consacrée.

Le rapport des commissaires de l'évêque Guillaume de Challant, lors de la visite des églises de 1416⁴, nous apprend qu'à cette époque, les fonts baptismaux n'étaient plus en l'église paroissiale de St-Germain, mais dans l'église construite dans la ville en l'honneur de la Vierge Marie, « nouvellement reconstruite ». Cette dernière avait donc commencé à jouer un rôle important dans la paroisse.

La description que l'historien de Gingins fait de l'ancienne chapelle, telle qu'il supposait qu'elle avait existé au XII^{me} siècle, avec sa nef et ses bas-côtés⁵, doit s'appliquer plutôt à l'église reconstruite au début du XV^{me} siècle. C'est une question que nous reprendrons plus loin, dans l'étude archéologique de la construction.

Mais il paraît, par contre, exact que l'on ait, comme le dit de Gingins, doté, lors de cette reconstruction, l'église de son chœur actuel, aménagé dans une ancienne tour de l'enceinte de la ville, transformée en clocher.

Les extraits que nous a donnés M. Frédéric Barbey des comptes de la ville⁶ mentionnent le maître autel, réédifié en 1430, et couvert, plus tard, d'un drap rouge brodé, le baptistère pour lequel fut confectionné, en 1471, un drap noir à franges blanches.

L'église était pourvue de vitraux que le maître verrier Agnus est chargé de « visiter », en 1460. La chaire fut refaite à neuf, en 1461, par le « chappuis » Joham Bertyn. Il fallut reconstruire aussi, en 1471, le beffroi, c'est-à-dire la charpente supportant les cloches...

Tout ceci ne nous renseigne pas sur les dispositions architecturales de l'édifice; et le rapport de la visite d'église de 1453⁷ n'est pas, à ce point de vue, plus instructif. A peine y est-il question d'une fenêtre, au-dessus de la porte, qui doit être réparée, et d'une sacristie à aménager.

Comme d'usage, les commissaires de l'évêque mentionnent les autels ou les chapelles fondées dans l'église; et nous voyons ainsi, qu'en 1453, il y avait, en plus du maître autel, quatre autres autels⁸ dont les fondateurs appartenaient au clergé ou à la bourgeoisie de la ville, à l'exception toutefois d'illustre dame Jaquette de Grandson⁹, dame d'Orbe, fondatrice d'un autel consacré à Saint Jean-Baptiste. Ces autels étaient-ils dans des chapelles distinctes de l'église ? Nous avons lieu de le croire, pour l'un d'eux en tous cas. Nous reviendrons sur ce point dans notre étude archéologique.

Mais nous pouvons déduire de ces quelques données historiques toutes fragmentaires que l'église Notre-Dame avait acquis, déjà au cours du XV^{me} siècle, les faveurs de la population d'Orbe. Et celle-ci allait en faire, en dépit des convenances hiérarchiques et des égards dus à la paroissiale de St-Germain, la « grande église » d'Orbe.

La « Grande Eglise ».

En 1475, les Suisses s'emparèrent de la ville et du château ; et cela n'alla pas sans dommages pour l'église qui fut, vraisemblablement, la proie d'un nouvel incendie.

Les travaux entrepris à cette époque furent en tous cas très importants, comme nous nous en rendrons compte par l'examen archéologique de la construction, et ils durèrent longtemps, jusque peu avant la Réforme¹⁰.

Les mémoires de Pierrefleur relatent que « la dimanche fête Visitation de la Vierge Marie qui est le 2^e jour de juillet (1531) fut déroché et mis par terre le grand autel étant au chœur de la grande église de Notre-Dame¹¹... »

Nous sommes dépourvus de renseignements historiques concernant cette dernière reconstruction. Mais un examen archéologique de l'église actuelle permet de se rendre compte

que « la grande église », que Pierrefleur déplore de voir tomber au pouvoir de la « secte luthérienne », était constituée par le chœur, la nef et les premiers bas-côtés actuels, et qu'elle était flanquée de quatre chapelles: deux qui étaient contiguës, correspondant aux travées centrale et orientale du bas-côté sud et deux autres correspondant aux travées extrêmes du bas-côté nord.

Une de ces chapelles, au sud, devait être dédiée à la Vierge. Sa voisine porte, à la clef de voûte, cette inscription: « Cette chapelle, par Messieurs de la clergie d'Orbe, a été réédifiée l'an 1525. »

Nous ignorons sous quel vocable avaient été fondées les chapelles du nord; mais celle qui était située à l'orient existait au début du XV^{me} siècle.

J'ai pu, grâce à l'obligeance de M. Louis Decollogny, prendre connaissance des extraits que celui-ci a faits des manuels des Conseils de la Ville d'Orbe (Conseils des XII et XXIV)¹². Ces extraits relatent les principaux travaux qui ont été exécutés dans l'église, au cours du XVII^{me} siècle, avant et après le troisième incendie qui se produisit en 1688.

Et nous pouvons constater ainsi que c'est seulement à la fin du XVII^{me} siècle que les deux chapelles nord furent reliées entre elles et transformées, pour former un second bas-côté, et que l'on constitua, de même, le second bas-côté sud en construisant une troisième chapelle, à l'occident.

Il est donc certain que le plan de l'église Notre-Dame n'a jamais comporté de doubles bas-côtés. C'est à la suite d'une véritable « restauration », qui s'effectua alors que, depuis plus d'un siècle, on avait cessé de chanter messe et vêpres en la « grande église », chère à Pierrefleur, que celle-ci fut transformée en l'église plus grande que nous voyons aujourd'hui.

Le Temple réformé : sa restauration au XVII^{me} siècle.

Le mot de restauration est bien à sa place ici. Car cette fois il s'est agi de travaux ordonnés suivant un programme qui paraît avoir été bien arrêté par les Conseils de la Ville, et dont l'exécution se poursuit méthodiquement, durant les années 1687 à 1690. On paraît s'être préoccupé surtout d'agrandir le temple, d'en aménager l'intérieur conformément aux besoins du culte et des fidèles. L'incendie de 1688 ne fut qu'un incident, grave sans doute, mais qui affecta surtout l'extérieur de l'église, les toitures, le clocher. Il ne modifia pas le programme de restauration, mais l'amplifia considérablement.

Il vaut la peine de résumer, dans leur ordre chronologique, les décisions des Conseils relatives au temple, car elles ne nous renseignent pas seulement sur l'entretien de l'édifice et ses transformations, mais sur la vie religieuse de la population d'Orbe sous le régime bernois, vue par ses très petits côtés, souvent !

Nous sommes surpris, aujourd'hui, de l'importance que les notables de la localité attachaient à la place qui leur était réservée, ainsi qu'à leur famille, dans le temple. Les seigneurs conseillers sont appelés continuellement à examiner des requêtes, à trancher des différends à ce sujet.

Or, il ne faut pas voir là une manifestation de zèle religieux, seulement. Les manaux des Conseils ne nous permettent aucune illusion. Ils relatent qu'en 1629, le ministre Thorel se plaint « du peu de diligence que le peuple rend à l'ouïe de la parole de Dieu et à la fréquentation des saintes prédications ». Et les Conseils de la ville, obligés d'intervenir, prennent de sévères mesures autorisant le consistoire à infliger une amende aux « maîtres et chefs de famille » qui n'assisteront pas aux prédications du dimanche sans « excuse légitime ».

Le produit des amendes devait être versé en aumônes aux « pauvres pestiférez ».

Quoi qu'il en fût de l'assiduité des paroissiens d'Orbe au prêche, ceux-ci se montraient très préoccupés d'afficher dans l'église le rang qu'ils tenaient dans la noblesse, la haute bourgeoisie ou la vie publique. Ils ne cesseront, jusqu'à la fin du régime bernois, d'occuper les Conseils de leurs requêtes et revendications concernant l'attribution des places dans le temple, qui posait de très délicates questions de droits de succession et de préséance.

Ce n'est pas l'esprit chrétien qui pousse les femmes d'honorables bourgeois à faire du scandale dans l'église en se disputant un banc, ou telle dame à « se roidir aux ordres du Conseil » et à déclarer « que quand on la mettrait en prison » elle ne quitterait pas le banc qu'elle s'arroge le droit d'occuper. Et c'est au point que le Conseil envisage la nécessité de recourir à LL. EE. pour recevoir leurs ordres !

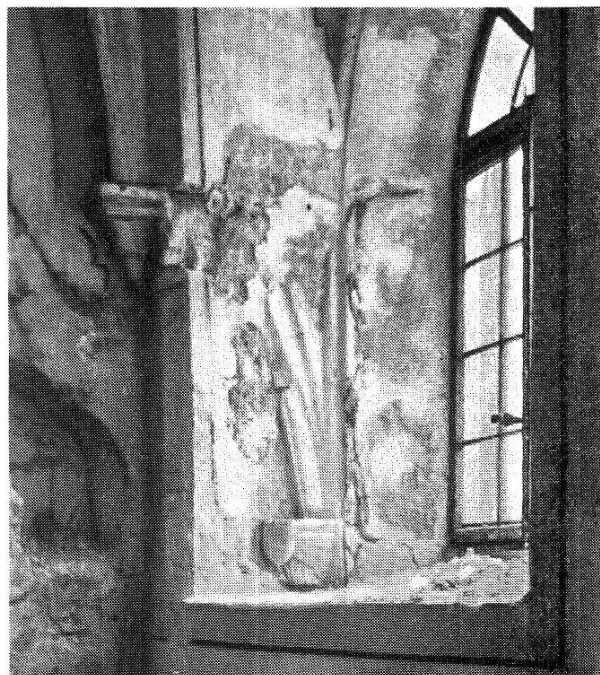
Enfin, « Madame la Bourcière Steyguer » ne pensait pas manquer d'humilité chrétienne en acceptant que le Conseil fît « oster la table de marbre de son lieu pour la placer aultre part » afin de faire construire le banc destiné au « très honorable Boursier et les siens »¹³.

Ce sont là de menus faits, auxquels il valait cependant la peine de s'arrêter un instant. Ne sont-ils pas très suggestifs, et n'évoquent-ils pas le milieu dans lequel évolueront les dirigeants responsables et les ouvriers de la restauration dont nous allons retracer les étapes ?

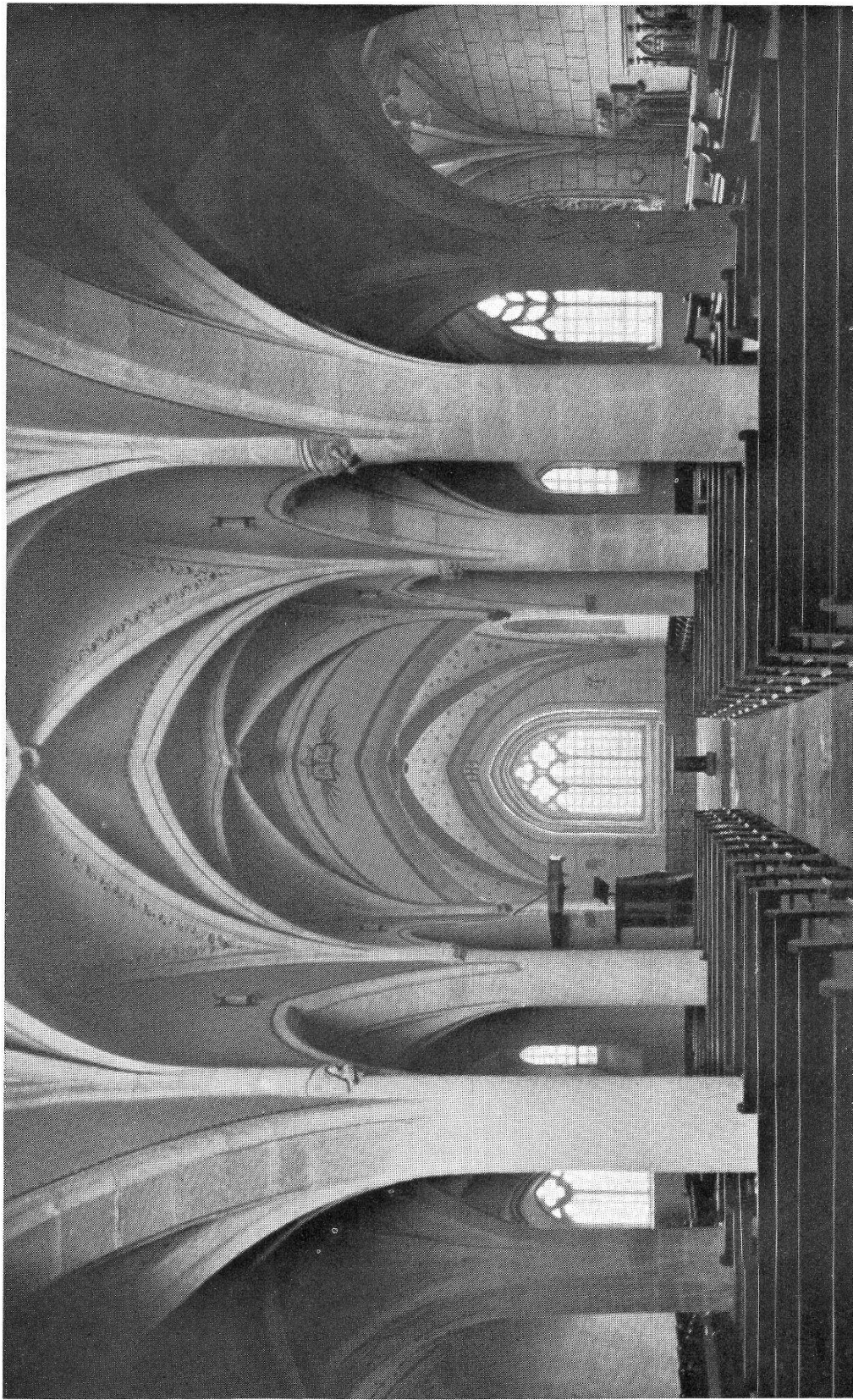
On peut lire dans les comptes rendus des délibérations des Conseils, à la date du 3 janvier 1682 : « On a trouvé à propos de joindre les 2 chapelles du Temple du costé de la Poterne (au nord), cependant pour quelques considérations d'en différer le travail jusqu'au printemps. Et pour



Fenêtre nord du chœur.
Peintures décoratives du XV^me siècle.



Deuxième bas-côté nord.
Cul-de-lampe et sommier de la voûte de la chapelle
du début du XV^me siècle, démolie.



Vue intérieure prise de l'entrée.

ce faict on suppliera Mons. le Ballif soit LL. EE. à Morat de nous bailler des tufs qui sont inutiles dans le chasteau... »

Mais le printemps se passa... Et la décision semble être restée lettre morte, jusqu'en 1687.

Cette année-là, le 21 juillet, pacte fut conclu avec les « Sieurs Pierre Lionnaz bourgeois d'Orbe et Balthazard Huguenin du Locle, Mtres massons, pour faire les arcades et les voûtes des deux chapelles joignant une autre du côté d'occident, à la gauche de l'entrée du Temple de la petite porte ». Puis, en date du 1^{er} octobre 1687, il est fait encore mention, dans les registres des Conseils, de « Mtre Balthazard Huguenin... qui a pris à tache de raccommoder les chapelles du Temple *et d'en faire une neuve* ».

Sans m'arrêter à ces textes, auxquels je reviendrai dans mon étude archéologique, j'en déduis simplement que la première étape de la transformation des anciennes chapelles, constituant aujourd'hui le second bas-côté nord, avait débuté... plus de cinq ans après la décision prise à ce sujet par les Conseils de la Ville. Nous ne chercherons pas à expliquer ce retard ; la lenteur ne caractérise-t-elle pas encore de nos jours les actes de nos administrations publiques ?

Mais nous allons assister, dès maintenant, à un grand déploiement d'activité.

En cette même année 1687, le 18 juin, on avait convenu « avec les S^{rs} Pierre et Jean Henry Petit, frères, peinstres de Porrentruy, pour blanchir le Temple de cette ville en la manière suivante : scavoir que toutes les colonnes et toutes les pierres du dit Temple qui sont aux arcades des voûtes, aux fenêtres et ailleurs seront promptement blanchies en façon de marbre avec quelques veines pour leur bailler la forme... En après restabliront toutes les figures qui sont dans les voûtes et autres qui sont ailleurs dans le dit Temple, scavoir celles qui ont esté en couleur, en la mesme ma-

nière, et celles qui sont en blanc aussy en blanc à la réserve qu'il n'y en eut quelques unes auxquelles il fut jugé à propos de leur bailler quelque couleur... »

Il est assez surprenant que l'on ait songé à entreprendre des travaux de peinture et de décoration dans l'église, peu avant de procéder à d'importantes transformations, car le contrat passé avec les peintres est d'un mois antérieur à celui qui fut conclu avec les maîtres maçons.

Mais il est certain que l'on voyait encore, avant la récente restauration de l'édifice, la peinture brunâtre « en façon de marbre », qui recouvrait les colonnes, les arcs et les nervures des voûtes... Et les visiteurs, qui admiraient la gracieuse architecture de l'église, déploraient le mauvais goût de ceux qui avaient pu en alourdir ainsi les lignes et assombrir un intérieur déjà trop sombre. Le grand coupable ne pouvait appartenir qu'à ce « stupide » XIX^{me} siècle... ! Oh ! que nenni, pour une fois !

Il nous a été permis, en tous cas, de constater que les peintres du XVII^{me} siècle s'étaient très scrupuleusement acquittés de leur tâche. On distingue nettement, sur les sculptures des clefs de voûtes et des culs de lampes, deux couches de peinture superposées ; et la seconde reproduit aussi fidèlement que possible les couleurs de la première.

Mais reprenons le cours des événements. Nous voici au 14 janvier 1688, date à laquelle « on a convenu avec M^{tre} Abraham Charlet charpentier pour avancer les galeries du Temple jusqu'aux colonnes... » Suit la description du travail que doit fournir l'artisan. Et l'on peut se convaincre ainsi que la lourde galerie qui encombrait toute une travée de la nef, avant la présente restauration, était contemporaine du décor en faux marbre dont on avait recouvert la belle pierre d'Agiez, si proprement travaillée, des nervures, arcs et colonnes de l'église du XV^{me} siècle.

Si la galerie répondait à une nécessité, le décor était d'un agrément fort discutable.

A Orbe, comme partout, après la Réforme, on a cherché à aménager l'église de manière à permettre au plus grand nombre de fidèles possible d'entendre le prêche, de participer à la lecture des saintes Écritures et au chant des psaumes. On s'est donc préoccupé avant tout de gagner de la place, en remplissant de sièges le chœur, les chapelles, en construisant des galeries, et de faire pénétrer le jour par les fenêtres, les unes vidées de leur remplage, les autres agrandies sans ménagement.

Cette adaptation des édifices religieux du moyen âge aux besoins du culte réformé nous paraît, aujourd'hui, bien brutale, utilitaire. Mais nous avons tort d'oublier qu'elle correspondait à un élan de la pensée vers de nouveaux et libres espaces, vers une foi plus éclairée.

L'église d'Orbe est fondée, comme nous l'avons dit, sur le rocher qui, tout récemment encore, était visible sous la galerie. On ne s'était pas donné la peine de le niveler au cours du moyen âge, car, le 18 février 1688, Maître Huguenin promet « de rompre et briser le roc qui est au dessous des galeries du Temple et rendre la place unie de mesme que l'entrée de la petite porte où il y a aussy du roc qui est glissant... » La rue, devant l'église, devait être à un niveau sensiblement plus élevé qu'aujourd'hui, à en juger par le niveau du seuil de la petite porte en question, depuis longtemps murée, et dont l'encadrement vient d'être dégagé de l'enduit de la façade.

L'incendie de 1688.

Un tragique événement interrompit soudain les travaux qui s'effectuaient à l'intérieur du Temple. Ce fut « le grand embrasement arrivé Mercredy 1^{er} aoust... à deux heures

après-midy dans le Temple... de telle sorte que les cinq cloches ont esté fondues et l'horloge abattu et le grand pyramide et les deux tournelles du clocher avec tous les toits du Temple entièrement bruslés dans deux ou trois heures... »

Cette brève relation, extraite des manuaux du Petit Conseil, nous donne à connaître l'importance du désastre causé par l'incendie, malgré toute la diligence que l'on mit à le combattre.

Mais le feu s'était allumé dans une maison contiguë au Temple, au sud de celui-ci, celle de l'armurier Pierre Lombardet, et l'on s'explique facilement que les flammes aient atteint rapidement la toiture du Temple.

Le Conseil fit comparaître le dit Pierre Lombardet et sa femme, ainsi que leur servante, pour s'informer de la manière dont le feu s'était allumé dans leur maison. « Et quoique la dite servante nommée Anne Beauverd ait été très sérieusement exhortée de dire la pure vérité, Icelle s'étant obstinée à ne rien déclarer, ny scavoir comme le feu s'est allumé, quoy quelle fit la lessive, estant allée quérir de l'eau à la fontaine, au retour elle a veu le feu... si bien que voyant telle obstination on a trouvé a propos de la mettre en prison. »

La justice a eu de tous temps la main prompte et lourde pour les petits de ce monde !

On eut plus de ménagements pour les maîtres de la servante, quoique ceux-ci ne voulussent « dire et confesser la vérité, si ce néantmoins quil ny a rien de si vrai que le feu s'est allumé dans leur maison par leur mauvaise conduite... »

Mais nous ne pouvons entrer dans le détail des démêlés que le sieur Lombardet eut avec les Conseils de la Ville et le Seigneur Bailli au sujet de l'incendie qui s'était si malencontreusement allumé dans sa maison... Qu'il nous importe

seulement de savoir que celle-ci fut rasée, ainsi que celle du Lieutenant Carrard joignant également le Temple¹⁴.

Nous verrons plus loin comment on construisit une « chapelle » à leur place.

Quelle qu'en fut la cause, le mal était là, et il fallait le réparer. L'intérieur de l'église, protégé par les voûtes, avait sans doute peu souffert de l'incendie. Mais, la toiture étant détruite, rien ne défendait l'édifice contre les dégâts que pouvait causer la pluie. Et, le clocher, en qui la petite cité mettait, comme il se devait, son orgueil, le pauvre clocher était fort mal en point !

Les édiles d'Orbe n'eurent pas à chercher bien loin un architecte. Ils l'avaient là sous la main ; et ils le consultèrent sans tarder, puisque, le 26 août déjà, « Mtre Balthazard Huguenin du Locle qui a cy devant fait les voustes du Temple du costé de bize, expert dans son art de massonnerie » faisait voir à MM. du Conseil un dessin pour le clocher « qu'on a trouvé fort à propos à la réserve que l'aiguille sera un peu plus haute, outre le dessus de ferblanc avec un pommeau d'estain et le poulet ou coq au plus haut et de plus quatre monstres au lieu de deux ».

Notons, en passant, tout l'intérêt que les Conseillers vouaient aux « pommeaux ».

Il en sera question encore une année plus tard à propos de « l'aiguille du milieu », dont on approuve le dessin « à la réserve que la pomme devra être un peu plus grossie et en ovale », et des quatre « tournelles » ou clochetons qui seront pourvus de pommeaux « comme on les fait présentement à la mode en forme de melon ».

Le coq symbolique retient aussi l'attention du Conseil : « On a trouvé que le coq qui estait au-dessus de l'aiguille du Temple est assez doré, mais simplement le relaver et rougir la crête et le poser. » Il semblerait, à lire ces lignes,

que le dit coq eût été au feu. Il méritait bien quelques égards.

Mais nous anticipons sur les événements.

Maître Huguenin eut tout d'abord pour tâche de remettre en état les deux clochetons incendiés et de réparer les deux autres, de faire « quatre arcades »¹⁵ ouvrant sur la plateforme régnant entre les clochetons et quatre « monstres » ou cadrans d'horloge, « prestes à peindre », au-dessus des dites arcades. Puis, suivant nos textes, il aurait eu à établir « un plancher de tuf, au-dessus des cloches... plastré et gissé en telle sorte qu'il puisse résister au feu »¹⁶. On croirait lire un de nos modernes règlements, au chapitre des précautions contre l'incendie !

Enfin, après avoir garni et muré convenablement « toutes les fenêtres vieilles » de la tour, « vis-à-vis desquelles les cloches étaient précédemment », les maçons devaient « plastrer et rustiquer » tout le clocher « dès le haut en bas ».

Nous ne donnons que les points principaux du programme que l'architecte s'engageait à remplir, ainsi qu'il le promit... « en Conseil par attouchement de mains sur celle de Monsieur le Chastelain en présence des dits seigneurs Conseillers¹⁷... »

Voici pour la maçonnerie.

Pour la charpente, les manaux du Conseil nous apprennent que le 1^{er} septembre 1688 « Mtre Abraham Charlet d'Orbe et Mtre Abraham Corvoisié de Mont-la-Ville, charpentiers, ont offert leur service pour faire la ramure du clocher, celle de l'aiguille et du lieu où les cloches seront mises avec toute la ramure du toit ou couvert du Temple, en un mot tout ce qui dépend de leur art de charpentier... »

Les dits charpentiers devaient se mettre à l'œuvre dès que le bois que les Seigneurs du Conseil s'engageaient à leur fournir serait coupé et rendu à pied d'œuvre. Et terme

leur est donné, pour l'achèvement de la « ramure », c'est-à-dire la charpente du clocher, avec le beffroi supportant les cloches, à « la St-Martin prochaine, ou, au plus tard, à Noël », pour la charpente du Temple, « jusques à Pasques prochain ».

Mentionnons, ici, un fait qui, s'il ne concerne pas directement la construction, est d'un grand intérêt au point de vue historique : c'est la participation de LL. EE. de Berne et de Fribourg aux frais des réparations des dommages causés par l'incendie.

Ce n'est donc pas de nos jours seulement que les Communes ont bénéficié, pour l'entretien de leurs églises, de subsides de l'Etat ! Mais il faut dire aussi qu'à défaut des assurances de tous genres que nous connaissons, et en particulier de l'assurance obligatoire contre l'incendie, un sinistre comme celui qui s'était produit à Orbe pouvait avoir les répercussions les plus fâcheuses sur les finances communales. Et l'on comprend que les Conseillers se fussent dépensés en démarches, requêtes et supplications auprès du Souverain pour l'amener à leur « tendre main ». Il plut donc à LL. EE. de Berne « par un effet de leur bénignité et charité... d'octroyer et bailler 3000 ff. avec des bois, et à LL. EE. de Fribourg 750 ff. avec aussi pouvoir de la part de l'un et de l'autre Etat de prendre des pierres au Vieux chasteau et Tour d'Orbe autant que possible sera pour tel rebastiment ».

On voit que la subvention ne s'effectuait pas seulement en argent, mais aussi sous forme de prestations en nature. Les ruines du château d'Orbe allaient faire une fois de plus l'office de carrière ; et les pierres soigneusement rapprochées et cimentées dans les murs par les maçons de jadis étaient disjointes et dispersées, année après année, par d'autres maçons.

En outre, le bailli de Lausanne, le très honoré seigneur Imhoff est chargé de fournir quelques-unes des plus belles pièces de bois extraites des forêts du Jorat. Elles devaient être de taille puisqu'on eut peine à trouver des chars assez solides pour les transporter de Dommartin à Orbe. Il fallut les faire équarrir et les sectionner sur place.

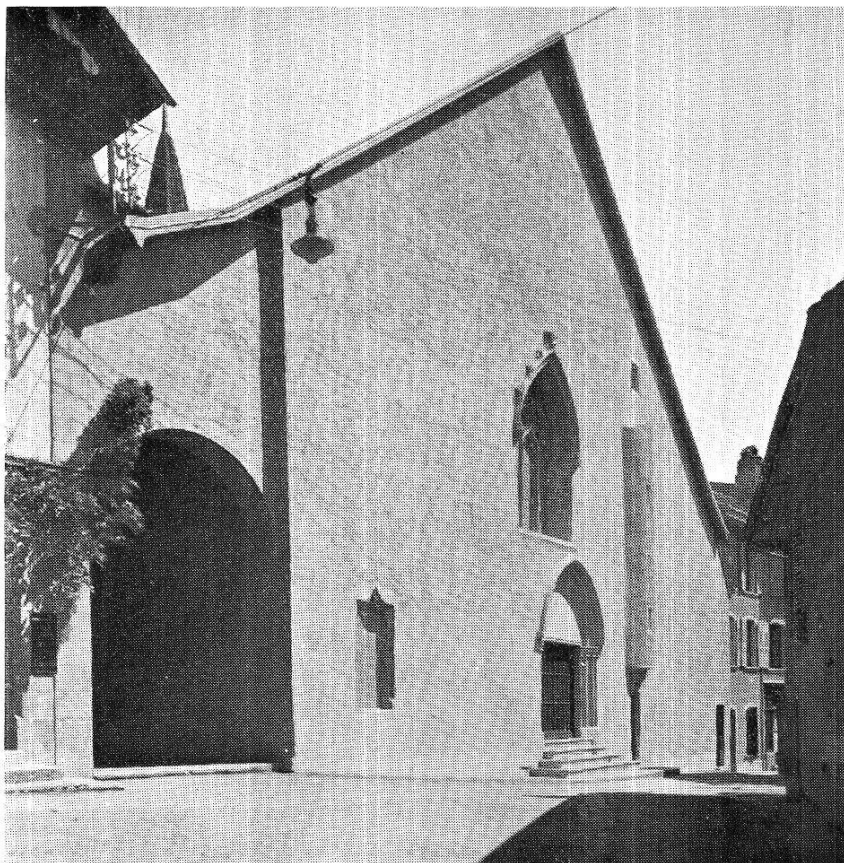
Mais on n'avait pas eu recours seulement à l'Etat. Les bourgeois et habitants de la ville avaient été appelés à contribuer aux frais de reconstruction du clocher, bon gré, mal gré. Ceux qui « nonobstant divers avertissements... n'avaient daigné se déclarer » se virent imposer d'office leur contribution par le Conseil. On avait fait appel aussi à la charité publique. Le bailli de Grandson avait permis que l'on fit une collecte dans son baillage. Le Dr Drelincourt, agissant par ordre du Conseil, s'était efforcé d'organiser des collectes à Genève et à Neuchâtel. Messieurs de la ville de Genève donnèrent 250 ff., reçus avec reconnaissance, cependant que, « par une noire ingratitude et déffaut de charité », Neuchâtel, à qui la ville d'Orbe avait rendu jadis un service, « ne voulut témoigner aucune faveur ny réciprocation ». On souligne d'autant plus la « libéralité » des MM^s du Conseil de Grandson qui offrent trois milliers de tuiles et la compagnie des Mousquetaires un millier. »

Enfin, la ville dut se résoudre à contracter un emprunt de quatre cents écus blancs ou 3000 ff. auprès de l'Etat de Fribourg, par l'intermédiaire du Seigneur bailli Castella.

Il faut fermer cette longue parenthèse et revenir aux travaux qui se poursuivaient dans le Temple.

Le Conseil eut à examiner les offres de plusieurs fondeurs, pour les cloches ; et il avait traité, le 7 août 1688, avec le Sieur Guillaume Livremont, maître fondeur, de Pontarlier, et son frère Antoine.

Le 26 octobre 1688, « Jour de Vendredy, environ une



Façade principale, vue du nord-ouest.



Cul-de-lampe de la voûte de la nef, côté nord
(fin du XV^{me} siècle).

heure après midy, la grande cloche a été fondue dans le vieux Temple du collège, par les Sieurs Guillaume et Antoine Livremont frères... » Les deux autres cloches furent fondues au même lieu, le 27 novembre...

Les cloches furent hissées dans le clocher, par une ouverture que Maître Huguenin avait eu ordre de ménager dans la voûte du chœur, et par laquelle avaient été montés également les bois pour la charpente.

Les cloches devaient être, avant l'incendie, plus bas, dans le clocher, à l'étage où est installée actuellement l'horloge. Nous avons tout lieu de croire que c'est en 1688 que l'on disposa le beffroi comme il l'est aujourd'hui.

Nous arrivons à l'année 1689.

La chaire, qui devait occuper sans doute sa place actuelle, à l'entrée du chœur, avait été endommagée au cours des travaux effectués par les fondeurs de cloches, aidés du maçon. Elle fut réparée par Mtre François Hubert¹⁸.

Maître Balthasar Huguenin achève la maçonnerie du clocher. Il couvre de dalles en pierre de La Sarra les plateformes entre les clochetons dont les charpentiers refont les toits ou « aiguilles ». Puis on s'occupe de la couverture en tuile et de la ferblanterie.

Le 20 juillet, le Conseil se préoccupe de « faire couvrir le toit du Temple le plus promptement que sera possible de peur que s'il arrivait de la pluie, les voûtes ne fussent gastées ».

Voici qu'en date du 23 juillet, nous apprenons, par une décision prise en une séance extraordinaire du Petit Conseil, la mort de l'architecte Huguenin. Et, de la même plume dont il rend compte des affaires administratives, le secrétaire rédige, comme s'il relatait un simple fait divers, quelques phrases consacrées à ce tragique événement. Mais n'est-ce pas, en son genre, une bien touchante oraison funèbre ?

« Terme de dix jours est octroyé aux parents de feu M^{re} Balthazard Huguenin qui mourut Samedi dernier d'une mort subite, par le moyen d'un bout de poutre qui lui tomba sur la teste, dont on est fort marry puisqu'il estait très bon architecte et de douce humeur. Lequel avait tasche de réparer le Temple, tel terme leur estant accordé pr. se déclarer s'ils continueront au dit tasche. »

Qu'est-ce qui pourrait nous faire apprécier mieux l'excellent caractère de cet architecte dont on pouvait vanter la « douce humeur », après l'avoir vu, durant plus d'une année, exercer sa profession en des circonstances qui ne paraissent pas avoir été particulièrement faciles ?

Reprise des travaux de restauration.

Les parents de Maître Huguenin durent renoncer, forcément, à poursuivre la tâche interrompue par la mort de celui-ci. Cette tâche était bien près d'être accomplie, en ce qui concerne la réparation des dégâts causés par l'incendie. Mais le Conseil avait encore d'autres travaux en vue, pour l'exécution desquels la collaboration d'un architecte était nécessaire.

Le 12 août 1689, « après avoir beaucoup marchandé avec le S^r Balthazar Jeanneret du Locle, maistre expérimenté masson, on a finalement conclud et fait pasche avec luy pour toute la besongne restante qu'il y a à faire aux murailles du Temple... »

Il s'agissait, tout d'abord, d'exhausser les murs de l'église jusqu'au toit. On peut se rendre compte, en effet, que la nouvelle toiture, celle qui existe encore, n'avait pas été établie au niveau de l'ancienne, mais plus haut, car elle devait embrasser sous ses deux larges pans, non seulement la nef et les deux bas-côtés primitifs, mais les deux nouveaux formés par la réunion des chapelles. Il y avait donc, entre

les anciens murs et la charpente, portée provisoirement sur des étais, un espace à maçonner. Il fallait élever aussi sur les murs goutterots ¹⁹, entre les voûtes, des piles de maçonnerie pour supporter, partout où c'était nécessaire, les pannes ou les poteaux des fermes de la charpente.

Tout ce travail est encore contrôlable aujourd'hui.

Puis, tâche plus délicate, les pans de la nouvelle toiture débordant largement, de part et d'autre de la façade, du côté de la rue, il était indispensable de soutenir ceux-ci. On le fit en prolongeant la façade par deux grandes arcades de pierre de taille occupant, au nord et au sud, l'espace entre l'église et les maisons voisines ²⁰.

Après quoi tous les enduits des murs, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Temple, durent être refaits.

Enfin, les aptitudes du « maître expérimenté » qu'était Jeanneret allaient s'exercer, comme cela avait été le cas pour son prédécesseur, dans un travail qui devait sortir, à l'époque, tout à fait de l'ordinaire. Il s'agissait, en effet, de la construction d'une nouvelle « chapelle », avec sa voûte gothique, celle qui forme la travée septentrionale du second bas-côté sud.

Maître Jeanneret ne se montra pas inférieur à cette tâche qu'il mena assez rondement. Le 19 novembre 1689, il demande son congé, « après avoir fait la chapelle neuve, à la réserve de la plastrir et de la blanchir, ce qui ne se peut faire présentement à cause du froid... »

Entre temps, le 7 novembre, on avait procédé à la reconnaissance des travaux de charpente. « Le temps de pluye n'ayant pas permis d'examiner la dite besongne notamment celle de l'aiguille ou impériale, mais entendu Mr. Simond commis et intendant sur telle besongne quelle est fort solide et bien assurée on la bien voulu recevoir de mesmes que celles de la ramure du toict du Temple et celle du befroy. »

Cela n'alla pas sans quelques réserves. On reprocha, entre autres, aux charpentiers de « n'avoir pas laissé assez d'espace dans l'endroit où les cloches branlent et remuent... »

Ceux-ci n'en obtinrent pas moins une récompense de « douze escus blancs, et deux escus blancs pour le vin de leurs valets ». Mais cette décision est accompagnée d'un avertissement : « Et s'ils ne remercient pas bien et ne sont pas bien contents telle récompense est réduite à dix escus blancs. » Chapeau bas, Messieurs !

De transformations en réparations, architectes, maîtres d'états et ouvriers n'avaient cessé de travailler dans le temple, durant près de trois ans. Celui-ci, agrandi par ses bas-côtés, couvert tout à neuf, consolidé et reblanchi, allait être rendu au seul usage du culte.

Restaient quelques détails à mettre au point, à l'intérieur, les fenêtres auxquelles travaille, en octobre 1690, le nommé Gamaliel Bronnizer, aidé par des maçons. On ne nous dit pas en quoi consiste leur tâche. Mais, en mars 1691, c'est un autre artisan, P. Bronnizier, qui s'occupe encore des fenêtres. Il pose dans une d'elles des panneaux (sans doute des vitraux) aux armes de LL. EE. de Berne et des Seigneurs Boursier et Banderet.

Les abords de l'édifice devaient être aussi aménagés.

La cour « entre le temple et la maison du S^r Bocquin », au sud, à la place des maisons démolies après l'incendie, fut pavée²¹. Il y avait là une encoignure, car la « chapelle neuve » s'élevait en retrait de la façade sur la rue et de la grande arcade construite par Jeanneret. Et on peut lire ce qui suit dans les manaux du Conseil, en date du 31 décembre 1695 : « Il a été ordonné qu'on fera un balustre ou séparation à la grande arcade de la petite porte (donnant accès à la chapelle) du côté du vent, afin de prévenir et empêcher à ceux qui y vont faire des vilénies d'y aller

cy-après et seront advertis les voisins de n'y aller ny dans aucun autre endroit ioignant le dit temple soubs peyne d'entrer dans la vire par chasque fois qu'ils y seront surpris. »

Le XVII^{me} siècle qui s'achevait avait marqué une étape importante dans l'évolution architecturale de l'édifice auquel la Réforme avait donné définitivement son empreinte. Et l'on put lire, sur le tympan de la porte du temple, cette inscription, aujourd'hui effacée :

*Ce n'est ici que la maison de Dieu
Mais c'est ici la porte des cieux.
Si Dieu est pour nous,
Qui sera contre nous ?*

Au XVIII^{me} siècle.

Les événements perdent d'importance, s'espacent dans le temps.

Nous avons vu que trois nouvelles cloches avaient été fondues, après l'incendie de 1688. Or, le 2 juillet 1700, déjà, le Petit Conseil doit s'occuper d'une cloche, que l'on a fait fondre (ou refondre) et qu'on monte dans le clocher en perçant derechef la voûte du chœur.

En 1735, « la 3^e cloche estant fêlée, le Conseil décide de la faire refondre... ; et l'inscription qui figurera sur cette cloche donne lieu à une sorte de concours littéraire. «D'entre tous les vers que plusieurs personnes ont faits... MM. du Conseil ont fait choix de ce quatrain :

*En moins de cinquante ans deux fois je fus détruite.
Pour la troisième fois, je renais en ce jour.
Dans ce temple sacré, mortels je vous invite
A consacrer à Dieu vos cœurs et votre amour. »*

Les cadrans de l'horloge qui, d'après la convention passée avec Mtre Huguenin, devaient être en pierre, avaient été exécutés en bois. Et l'on n'en fit que deux, tout d'abord (à l'orient et à l'occident) ²², car, en 1734, « l'officier Brocard » est chargé de placer un troisième cadran du côté méridional de la tour.

Rappelons qu'il y avait une cloche spéciale ou « timbre » pour l'horloge, placée tout au haut de la flèche du clocher, dans le campanile qui lui était destiné. Cette cloche, exécutée en 1690, avait dû être refondue en 1694.

Au cours de l'hiver de 1752, la grande fenêtre du chœur étant en mauvais état, le froid pénétrait dans l'église. Aussi, le 29 janvier, le Conseil décide de faire exécuter un « placard » neuf par Nicolas Gubard, maître menuisier. Il s'agit de la menuiserie de la fenêtre. On peut déduire de la description détaillée qui nous est donnée de celle-ci, dans le contrat, que le remplage (ou fenestrage) devait exister encore à cette époque. Le « placard » était divisé en trois parties, par des meneaux sans doute ; et il y avait « un trou à la grande fenêtre Rose, au-dessus du dit placard » que le menuisier doit garnir d'un bon verre. Il s'agit très probablement d'une rosace dans le remplage.

Enfin, le contrat prescrit qu'il faudra prendre « bien garde aux vitres peintes » lors du démontage de l'ancienne fenêtre.

Le campanile, appelé aussi « l'impériale », fut restauré en l'année 1773. Il fallut en descendre le poinçon pour le réparer, en 1819 ²³ ; et l'on trouva dans le « pommeau » deux inscriptions, une sur une plaque de plomb, relatant l'incendie de 1688 et donnant les noms des Conseillers en charge, en l'année 1689, et celui de l'intendant des ouvrages du Temple, le conseiller Simond.

L'autre inscription, gravée sur une plaque de laiton, se composait de la liste des membres du Conseil, en 1773, et du texte suivant, en latin :

DEO. OPT. MAX.
TEMPLI
FASTIGIUM
QUOD CONFLACRATUM
ANNO MDCLXXXVIII
MAIORUM PIETAS
EXTRUXERAT
ANNO MDLXXXIX
IAM
EJUS IMMINENTE RUINA
RESTAURARI
CURAVERUNT
GRATI NEPOTES
ANNO MDCCLXXIII

Les heures continuèrent à s'égrener sur les toits de la ville, au cours des jours ; et le temps rapprocha dans un même sentiment de vénération populaire les antagonistes de jadis, le défenseur de la foi et des traditions bourgeoises du moyen âge, le sentencieux banneret que fait parler Guillaume de Pierrefleur, et l'homme des temps nouveaux, le fils du « couturier et retondeur de drap » Guillaume Viret, le réformateur Pierre Viret. Le premier semble présider encore « assis au milieu de la fontaine de la ville d'Orbe » aux actes de la vie publique, tandis que le second règne en image dans l'église. Il semble que la blancheur du marbre ait ôté à cette image tout ce qu'elle pouvait exprimer de vie et de passion pour en faire le symbole rigide d'une inflexible doctrine.

ARCHÉOLOGIE

Commentaire des résultats de l'exploration archéologique

1^{re} période :

Les fondations de l'église d'Orbe reposent sur la roche qui forma l'assise du « vieux bourg » du moyen âge.

Des fouilles ne pouvaient être poussées très loin, car, bien vite, la pique se heurtait à cette roche vive. Néanmoins, quelques vestiges de constructions ayant précédé l'édifice actuel ont été mis à jour.

Mais, comme je l'ai dit au début de cette étude, il ne subsiste rien que l'on puisse attribuer à une bâtisse du XII^{me} siècle. Les fondations retrouvées en M, M¹ doivent être celles des murs de l'église (ou chapelle) reconstruite au début du XV^{me} siècle.

Tandis que l'on découvre partout le rocher à fleur du sol, dans la partie ouest de l'église, il faut descendre brusquement à une assez grande profondeur pour le retrouver, à l'est, le long de l'ancien rempart (R). On constate qu'une partie de la fondation M, entre le pilier C et le rempart, est constituée par un ancien mur, avec une porte en plein cintre, qui paraissent aussi anciens que le rempart, mais dont il n'a pas été possible de déterminer l'origine et la fonction (voir le plan partiel I et la coupe A-B ; la porte en question est désignée par la lettre N). La porte qui s'ouvrait sur la ruelle aboutissant à l'ancienne poterne P (voir plan I) dut être utilisée pour accéder, par un couloir, à l'étage inférieur de la tour de défense, dans laquelle fut aménagé le chœur de l'église, au début du XV^{me} siècle. Cet étage, directement sous le chœur, était entièrement séparé de l'église ; et il est fort possible que l'on ait continué à l'utiliser à des fins militaires, jusqu'au moment où la poterne P fut murée,



Cul-de-lampe de la voûte de la nef, côté nord
(fin du XV^{me} siècle).



Cul-de-lampe de la voûte de la nef, côté sud
(fin du XV^{me} siècle).

la ruelle comblée, lors de la construction de la première chapelle latérale (Ch 1), au nord-est. Les culs-de-lampes et le départ des nervures de la voûte primitive de cette chapelle sont encore visibles, des deux côtés de l'embrasure de la fenêtre F¹ ; et l'on est frappé de leur analogie avec les éléments correspondants de l'architecture du chœur. La chapelle ne saurait être de beaucoup postérieure à celui-ci.

Mais revenons à l'étage inférieur de la tour, où l'on voit encore des archères caractéristiques du XII^{me} siècle (plans partiels II, III, IV) et, continuant nos investigations, nous n'aurons aucune peine à reconstituer le tracé de l'ancien rempart que l'on peut suivre, au nord comme au sud de la tour, dans la façade orientale de l'église, et jusque dans les maisons voisines. Il est même des plus probable que les fenêtres latérales du chœur (F² et F³) et celles qui sont aux extrémités des deux bas-côtés, en F⁴ et F⁵, sont d'anciennes meurtrières transformées.

Nous avons vérifié ainsi l'exactitude du fait avancé par l'historien Frédéric de Gingins concernant l'utilisation du rempart et de la tour, lors de la reconstruction de 1408²⁴. Nous pouvons rétablir maintenant assez exactement le plan de cette église ou chapelle Notre-Dame. La façade orientale était constituée par le rempart R-R¹ et la tour renfermant le chœur ; les façades latérales, sud et nord, s'élevaient sur les fondations M, M¹. Enfin, à l'occident, le plan était délimité par la façade actuelle, qui a été élargie, exhaussée, remaniée postérieurement, mais qui garde intacte la porte du début du XV^{me} siècle qui est encore aujourd'hui la principale de l'église²⁵.

Rien ne nous permet de déterminer la structure intérieure de la construction élevée sur ce plan, si ce n'est pour le chœur dont les dispositions architecturales n'ont pas été modifiées jusqu'à nos jours. L'arc d'entrée primitif a été mas-

qué en partie par celui que l'on plaqua devant lui, à la fin du XV^{me} siècle, et qui correspond à la nef existante. Or le premier arc étant sensiblement plus large que le second, on peut en déduire que les piliers actuels de la nef n'ont pas appartenu à l'église du début du XV^{me} siècle. Ils eussent avancé sur les pieds-droits de l'arc d'entrée du chœur ; ce qui n'est guère admissible.

Comme nous n'avons pas retrouvé trace de fondations d'autres piliers dans le sol, il est permis de se demander si le plan de 1408 comportait une nef et des bas-côtés. Les comptes de 1408, que j'ai cités dans mon étude très longue, parlent bien de la « façon de la voûte » de la chapelle. Mais il peut s'agir de la voûte du chœur seulement.

Cependant l'écartement des murs M et M¹, qui est d'environ 14 m., excède de beaucoup la largeur des nefs qui furent couvertes en charpente, au cours du moyen âge, en notre pays tout au moins. Faut-il admettre alors que la charpente portait sur des colonnes en bois, comme c'est le cas à l'église de Chavornay, voisine et parente rustique de celle d'Orbe ²⁶ ?

Force nous est d'en rester à des hypothèses.

Je ferai remarquer toutefois que, si l'édifice de 1408 avait été entièrement voûté, il aurait résisté probablement mieux que ce ne fut le cas à l'incendie de 1475, qui semble n'en avoir laissé subsister que le chœur voûté et les murs extérieurs.

Nous avons vu plus haut qu'une des chapelles latérales (au nord-est, Ch 1) devait avoir été édiflée peu après la reconstruction de l'église, au début du XV^{me} siècle.

III^{me} époque :

La reconstruction entreprise après le second incendie de 1475 fut très importante. Elle embrassa la nef et les deux

premiers bas-côtés actuels, nord et sud, avec trois des chapelles latérales : deux au sud (Ch 3 et Ch 4) et une au nord (Ch 2).

Nous avons mentionné déjà le fait que la nouvelle nef était moins large que l'arc d'entrée du chœur, et que cette différence avait été rachetée en plaquant un nouvel arc devant l'ancien.

La porte de l'église, qui date du début du XV^{me} siècle, est, à peu près, dans l'axe du chœur. Si l'on trace cet axe, on constate que celui de la nef actuelle oblique de façon très sensible vers le nord. Il en résulte que la grande fenêtre ouverte, à l'ouest, dans l'axe de cette nef, est complètement désaxée par rapport à la porte. Ces deux éléments, les plus caractéristiques de l'architecture de la façade, se superposent ainsi de façon curieuse, mais peu satisfaisante. Cette anomalie est rendue moins sensible au regard par le fait que la façade se montre toujours en perspective fuyante, dans la rue très étroite.

Le maître d'œuvre de la fin du XV^{me} siècle s'est préoccupé simplement d'établir un parallélisme entre les murs latéraux M, M¹ et les deux rangées de piliers séparant la nef des bas-côtés ; il a sacrifié résolument l'extérieur à l'intérieur.

Les travaux entrepris après 1475 ne furent achevés qu'au XVI^{me} siècle. La date de 1525 se lit, en effet, sur la clef d'une des croisées d'ogives de la nef, devant la tribune de l'orgue. Et l'on construisit, en ce même laps de temps, trois des chapelles latérales. La plus ancienne en date est certainement celle qui constitue actuellement la travée occidentale du second bas-côté nord (Ch 2). La chapelle qui fut celle de la Vierge (Ch 3), à l'extrémité orientale du second bas-côté sud, et sa voisine (Ch. 4), réédifiée en 1525 par la Clergie d'Orbe, sont contemporaines²⁷. Leurs voûtes en

étoile, à clefs pendantes, s'apparentent à celle de la travée orientale du premier bas-côté sud, plus ancienne et dont les clefs de voûtes sculptées dans un meilleur style représentent le Christ, entouré des symboles des quatre évangélistes.

L'ancien chœur, le nouveau vaisseau constitué par la nef et ses bas-côtés, les trois chapelles latérales neuves avec celle qui subsistait du début du XV^{me} siècle (Ch 1) constituaient le plan de notre église, au commencement du XVI^{me} siècle. Complétons-le par quelques détails : le petit escalier à vis conduisant aux combles, logé dans une tourelle en encorbellement, sur la façade ouest, une petite porte au linteau en accolade, percée dans cette même façade, correspondant au premier bas-côté nord.

La ruelle conduisant à l'ancienne poterne avait dû être supprimée, en même temps que cette dernière, lors de la construction des chapelles latérales. Il fallut créer un nouveau passage, au nord.

Au sud, plusieurs maisons étaient encore adossées à l'église, comme nous le verrons par la suite. Cela explique l'absence de toute fenêtre dans les chapelles, de ce côté.

IV^{me} époque :

Ici, l'histoire devient plus éloquente que l'archéologie. Les manaux des Conseils de la Ville d'Orbe nous ont permis de relater par le menu toutes les étapes de la restauration qui s'effectua à la fin du XVII^{me} siècle, avant et après l'incendie de 1688. Il nous reste simplement à rapprocher les faits historiques de la tangible réalité du fait actuel qu'est la construction existante.

Nous savons donc que l'on décida, en 1682, de réunir les deux chapelles latérales nord par l'interposition d'une troisième. Ce travail fut entrepris en 1687 par Pierre Lionnaz d'Orbe et Balthasar Huguenin du Locle, maîtres maçons.

Si nous examinons maintenant attentivement la maçonnerie du second bas-côté nord et, en particulier, les voûtes, nous discernons nettement que les deux travées centrale et orientale ont un caractère commun très marqué. Leurs formes gothiques ont quelque chose d'emprunté ; et nous pressentons que la tradition en était perdue à l'époque où elles furent réalisées. L'effort des maîtres maçons du XVII^{me} siècle a abouti à un pastiche assez adroit de la voûte de la chapelle qui forme la travée occidentale. Mais la science et la dextérité des tailleurs de pierre ont été visiblement en défaut, lorsqu'il s'est agi d'exécuter l'intersection des nervures avec les piliers ou leur interpénétration, à leur retombée, en faisceau, sur les culs-de-lampe. Ceux-ci sont aussi une imitation assez brutale de modèles gothiques.

De même, les arcs entre les deux travées en question et le premier bas-côté nord, arcs qui ont été appliqués contre les demi-piliers et les formerets des voûtes du dit bas-côté, imitent l'arc de la chapelle occidentale en l'alourdissant considérablement.

Ainsi, ce que nous lisons dans l'architecture vient éclairer les textes déjà cités que nous rappelons ici. Les maîtres maçons avaient été chargés, le 21 juillet 1687, de « faire les arcades et les voûtes des deux chapelles joignant une autre du côté d'occident à la gauche de l'entrée du Temple de la petite porte... » (il s'agit de la porte retrouvée dans la façade et ouvrant dans le premier bas-côté nord). La voûte de la chapelle orientale (Ch 1), qui datait du commencement du XV^{me} siècle, était beaucoup plus basse que les voûtes du premier bas-côté et de la chapelle occidentale (Ch 2). On peut s'en rendre compte par les culs-de-lampe et les départs de nervures qui subsistent dans l'embrasure de la fenêtre (F¹). Il devint indispensable, lorsque l'on décida de réunir les chapelles pour constituer le second bas-

côté nord, d'établir toutes les voûtes au niveau de celle de la chapelle occidentale (Ch 2).

J'ai quelque peine à démêler si les lignes suivantes, extraites des manaux du Petit Conseil, ont rapport à cette opération. Le 1^{er} octobre 1687, Maître Huguenin « qui a pris à tâche de racommoder les chapelles du Temple et d'en faire une neuve... *relèvera et assurera* la voûte de celle qui est du côté de la chaire qui est crevassée où il y a des fentes... » Or la chapelle « du côté de la chaire », donc à l'orient, est précisément celle dont la voûte a été exhaussée. Ce travail décidé, semble-t-il, déjà en juillet, n'aurait-il été exécuté qu'après le 1^{er} octobre ?

Toutes précisions nous sont données, par contre, dans les manaux, concernant l'œil de bœuf qui éclaire la chapelle du centre et la porte que Maître Huguenin fut chargé de créer « au chemin qu'on va à la Poterne », dans la chapelle occidentale, « de pierre de la Sarra qu'il travaillera et amènera à ses frais ». Il devait faire, en outre, « une fenêtre au-dessus d'icelle, de la grandeur de celle qui est du côté d'orient dans une autre chapelle... » C'est ce qui aboutit à la maladroite superposition de la porte et de la fenêtre, solution hybride, où nous aurions été tentés de voir le résultat d'une de ces transformations utilitaires dont tant de nos églises ont pâti depuis le XVIII^{me} siècle.

Enfin, les armoiries de la ville d'Orbe, les deux poissons, et la date de 1688, peintes sur la clef de voûte de la travée médiane de ce bas-côté, confirment les conclusions tirées de l'histoire et de l'état des lieux.

L'architecte Huguenin, qui avait été chargé de la reconstruction du clocher, après l'incendie de 1688, ayant été tué accidentellement, comme on le sait, fut remplacé par Maître Balthasar Jeanneret. Celui-ci eut pour tâche, en 1689, de compléter le second bas-côté sud, en construisant une troi-

sième « chapelle » ²⁸. Là aussi les constatations que l'on peut faire en inspectant la construction sont absolument concluantes.

Le profil très abâtardi des nervures de la voûte de la travée occidentale, la pauvreté d'invention que dénotent les motifs constituant la clef de voûte et les culs-de-lampe, l'hésitation qui se marque dans maints détails d'exécution, tout indique l'œuvre d'un copiste consciencieux, mais qui reste très étranger à son modèle.

Il faut reconnaître cependant que Jeanneret a eu le mérite de parachever discrètement l'ensemble réalisé, à la fin du XVII^{me} siècle, en doublant, par l'incorporation des chapelles latérales, les bas-côtés de l'église du XV^{me} siècle.

La date de 1690, peinte au-dessous d'une armoirie très effacée, sur la paroi occidentale de la « chapelle neuve », dernière venue, marque le terme de l'évolution architecturale dont l'église d'Orbe témoigne aujourd'hui.

Dès lors, les événements ont passé sans laisser de traces en ses murs.

Peintures décoratives.

Des fragments très intéressants d'une décoration picturale, du XV^{me} siècle, ont été mis à jour dans les embrasures profondes des fenêtres latérales du chœur. C'est dans la fenêtre au nord, à gauche : une tête nimbée représentant probablement Dieu le Père ; à droite : Sainte Véronique présentant le Saint Suaire. Dans la fenêtre au sud, on discerne, à gauche : un groupe de plusieurs personnages, la tête couronnée et, à droite : la tête du Christ ²⁹. Un semis de fleurons et d'étoiles et des fragments d'encadrements et de frises au pochoir accompagnaient les figures. Le tout est traité en deux ou trois tons : noir, rouge, gris-vert.

On a pu se rendre compte que la décoration s'étendait

aux parois du chœur et devait constituer jadis un ensemble important.

Il devait y avoir aussi des peintures dans la nef, si l'on en juge par cet extrait des manuaux, en date du 1^{er} juillet 1690 : « On n'a pas trouvé à propos le procédé de Mons. le ministre Cresp. de faire effacer de son autorité une figure qui était dans la muraille au-dessus du chapiteau de la chaire, puisque MM. du Conseil avoyent fait dessein de le faire effacer avec d'autres quil y a encore... »

Hélas ! Monsieur le ministre n'avait eu que le tort d'aller sur les brisées du Conseil !...

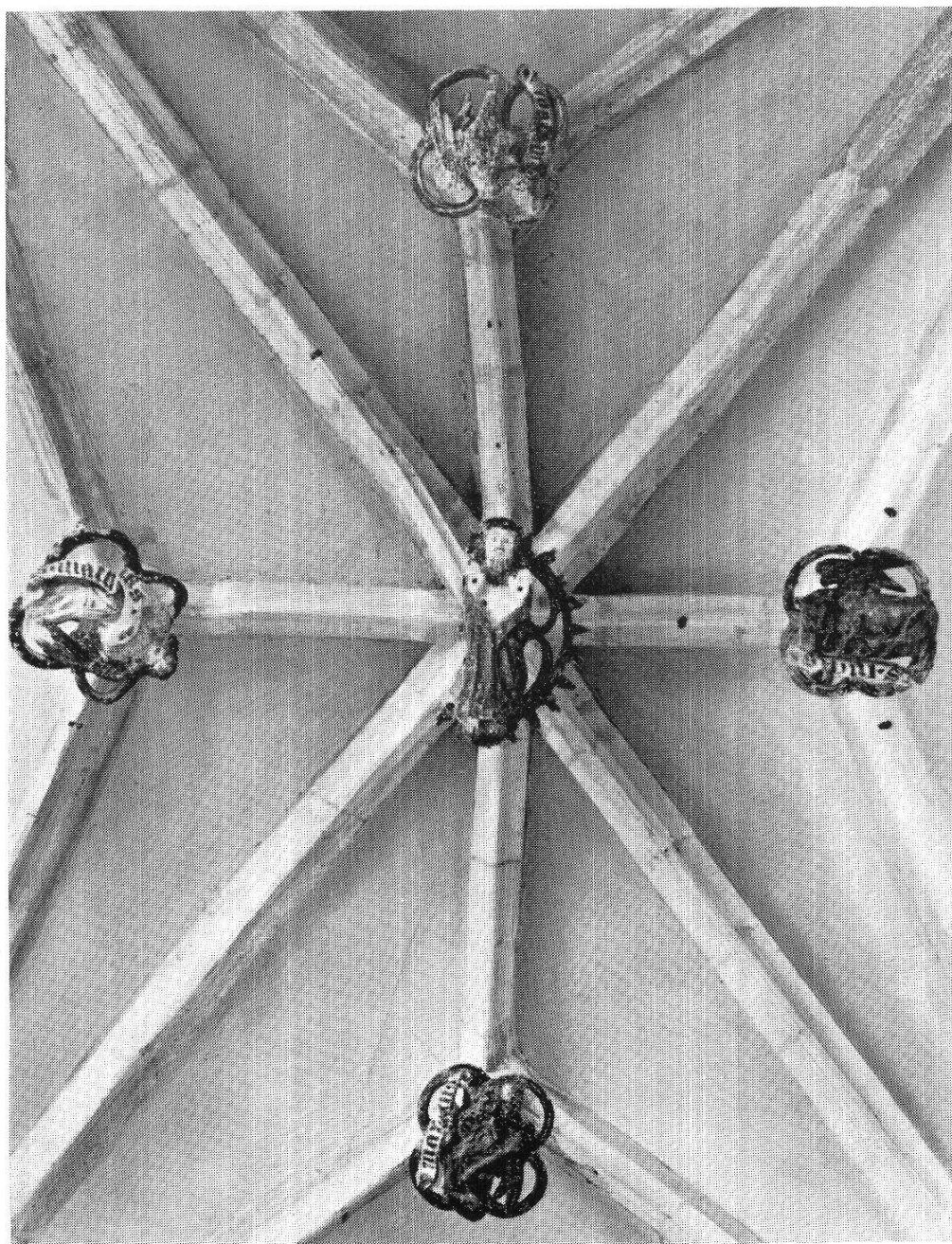
Nous avons déjà mentionné la polychromie des motifs sculptés des clefs de voûtes et des culs-de-lampe, dans la nef et sur les deux premiers bas-côtés, et nous avons vu que les « décorateurs » qui avaient, en 1687, peint « en façon de faux-marbre » toute la pierre, à l'intérieur de l'église, avaient scrupuleusement respecté les couleurs qui animaient les sculptures du XV^{me} siècle et n'avaient fait que les raviver.

Notons en passant que le décor en faux-marbre fut restauré en 1878. Il appartenait à notre époque de le faire disparaître ³⁰.

Conclusions générales.

Malgré son existence mouvementée, l'église d'Orbe constitue un ensemble architectural assez homogène et d'une unité qui, sans être parfaite, est cependant remarquable. Cela tient sans doute au fait que l'édifice a été construit (ou reconstruit) complètement en deux étapes relativement rapprochées dans le temps, entre le début du XV^{me} siècle et le premier quart du XVI^{me} siècle.

Toutes traces d'un passé qui remonterait au XII^{me} siècle ont été effacées ; et la Réforme, au lieu de prendre sim-



Voûte de la travée orientale du premier bas-côté sud.
Les clefs de voûte pendantes représentent le Christ, dans une mandorle,
et les symboles des quatre Evangélistes.

plement possession des lieux et de les adapter à ses besoins, comme elle l'a fait souvent, sans égards, ni ménagements pour l'art qui symbolisait l'erreur qu'elle combattait, a entrepris ici de poursuivre, à la fin du XVII^{me} siècle, l'œuvre du moyen âge.

C'est là un trait tout à fait original et particulier à l'église d'Orbe. Il valait la peine de le souligner. Les dispositions très exceptionnelles de la bâtisse étalée en largeur, avec la nef centrale un peu plus élevée que les collatéraux, mais sans éclairage latéral, et les doubles bas-côtés, ne résulte pas d'un plan combiné et arrêté dès le début. C'est le plan actuel qui est le résultat d'un développement architectural très tardif que les constructeurs du XV^{me} siècle étaient bien loin de prévoir.

Signalons, enfin, la place exceptionnelle donnée à la sculpture décorative dans l'église d'Orbe, dès la fin du XV^{me} siècle et au XVI^{me} siècle. Tous les motifs que l'architecture offrait au ciseau du sculpteur ont été utilisés, avec plus ou moins d'adresse et de goût, mais avec un bonheur évident : clefs de voûtes, consoles, culs-de-lampe. Dans la chapelle de la Vierge, la voussure de l'arc d'entrée et de l'embrasure intérieure de la fenêtre s'enrichissent de rinceaux entremêlés de personnages et d'animaux et, placée à droite de l'autel, une belle piscine révèle toutes les ressources du tailleur de pierre dans la combinaison compliquée des moulures et la variété des détails qui les agrémentent : torsades, petites bases, etc.

Mais il faut saisir tout cela sur le vif. La restauration qui s'achève aura laissé intacte l'œuvre des sculpteurs inconnus, artisans plutôt qu'artistes, venus sans doute de France, au temps où le Jura ne marquait pas de frontière entre la Bourgogne, la Franche-Comté et nous. Toute l'église d'Orbe témoigne encore de ce temps où l'art échappait à

toutes les limites d'états et savait si bien être partout chez lui.

Fréd. GILLIARD.

La restauration qui vient de s'achever marque l'aboutissement d'un long et patient effort de la Paroisse qui a constitué un premier capital alimenté par des ventes, des dons et des legs généreux. La Commune a contribué également, pour une part importante, aux frais. La Confédération et l'Etat de Vaud ont accordé le plus largement possible leur appui financier, sous forme de subsides.

L'exploration archéologique et les travaux de restauration ont été dirigés par MM. Gilliard et Godet, architectes, sous le contrôle de la Commission fédérale des Monuments historiques que préside M. Albert Naef, archéologue cantonal.

Nous exprimons notre reconnaissance à l'Association du Vieil Orbe qui a bien voulu faire les frais des clichés qui illustrent cette étude.

NOTES

¹ Démolie en 1559.

² Frédéric de Gingins-La-Sarra : *Histoire de la Ville d'Orbe et de son château*, p. 105.

³ Voir Frédéric Barbey : *Orbe sous les sires de Montbéliard et de Châlon (R.H.V., 1911)*.

Les renseignements qui suivent sont tirés des anciens comptes de la Ville d'Orbe, de 1404-1472. (Voir aussi, du même auteur, dans : *Orbe, Notice historique illustrée*, éditée en 1920, la notice extraite du *D. H. V.*).

⁴ *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1416-1417 (M. D. R., tome XI)*.

⁵ Frédéric de Gingins : *op. cit.* p. 105. On y entrerait, dit de Gingins, par une porte qui était ouverte à la façade du couchant, ainsi que la fenêtre circulaire ou rosette éclairant cette petite église...

Rodolphe Rahn : *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, p. 349, avait déjà discuté l'exposé de faits de F. de Gingins, et écarté l'hypothèse des piliers romans qui auraient subsisté dans la nef.

⁶ Frédéric Barbey : *op. cit.* p. 375 et suivantes.

⁷ Archives cantonales vaudoises : *Visite des églises du diocèse de Lausanne en 1453-1454.*

- ⁸ 1. L'autel de la *Conception de la Vierge*, fondé au XV^{me} siècle par Jean Lancy, chapelain d'Orbe.
2. L'autel des *apôtres Pierre et Paul*, fondé par Faucon Guardun, prêtre, de Nantua (déjà mentionné lors de la visite de 1416).
3. L'autel de *Saint Jean-Baptiste*, fondé par dame Jaquette de Grandson, dame d'Orbe (déjà mentionné en 1416).
4. L'autel de *Sainte Croix et Saint Michel*, fondé par Pierre Duriez, bourgeois d'Orbe (ce dernier autel, en bois, aurait été portatif).

F. de Gingins, *op. cit.* p. 236, dit que d'autres actes du XVI^{me} siècle mentionnent :

5. L'autel de *Sainte Barbe*.
6. L'autel de *Saint Claude*, fondé par les nobles d'Arnex.

⁹ Jaquette, épouse de Girard de Montfaucon, sire d'Orbe et d'Echallens. Elle testa en 1378 en faveur de son frère Guillaume, sire de Sainte-Croix et d'Aubonne, et ne vivait plus en 1383. (L. de Charrière : *Les Dynastes de Grandson.*)

¹⁰ Nous lisons dans les *Mémoires de Pierrefleur*, édition critique, avec une introduction et des notes par Louis Junod, p. 188 : « Le dit jour (18 janvier 1551) furent épousés au dit Orbe... Jaques fils de feu Georges Grivat et Barbara, fille de feu *Antoine Lagniat*, maçon souverain en l'art de maçonnerie; *c'est lui qui a fait et voûté l'église de Notre-Dame en la ville d'Orbe.* »

¹¹ *Mémoires de Pierrefleur*, édition critique, par Louis Junod, p. 37.

¹² Toutes les citations qui vont suivre sont tirées des manuels des Conseils des XII et des XXIV transcrits par M. Louis Decollogny.

¹³ Cela se passait en 1669. Plus tard encore, le 12 août 1690, « Messieurs du Conseil en corps se sont portés dans le Temple avec Madame la Ballifve Imhoof pour lui marquer une place afin de faire un banc pour s'asseoir au Temple, ayant trouvé à propos de faire oster la table de pierre qui est inutile et la faire poser dans le chœur du Temple. Et dans la place que la table occupait elle pourra faire construire son banc. » La table devait être primitivement devant la chaire.

¹⁴ Le 6 avril 1689 « Après avoir entendu Mons^r Carrard Lieut. de Bercher, qui requérait que sa maison joignant le Temple ne fut abattue ou rasée à moins de luy en faire le paiement, puisque l'incendie n'était arrivé par son deffaut, ordonné... que le Sr Pierre Lombardet armurier sera entendu touchant ce qu'il veut volontairement bailler. Iceluy assisté du Sr Sébastian Lombardet son frère a dit ne vouloir bailler que 200 ff. et libérer la place de sa maison, moyennant que les matériaux luy soient libérés et le jardin dernier la dite maison..... on a trouvé que puisque L. E. ont ordonné de razer la dite maison, qu'à ce sera suivi, et qu'on accepte les dits 200 ff., moyennant aussi les pierres de la muraille pour faire une ougive (contrefort), afin d'appuyer les voûtes du Temple. Et comme

telle maison doit une cense à L. E., que le jardin restera pour payement de telle cense.... Et quant aux dits 200 ff. on les a offerts au dit Sr Lieut. Carrard pour son dédommagement qui les a refusés. »

¹⁵ Dans lesquelles seraient logés actuellement les cadrans de l'horloge.

¹⁶ Je ne pense pas que ce travail ait été exécuté. Il n'en subsiste en tous cas aucune trace.

¹⁷ Huguenin était chargé aussi de faire exécuter des « degrès de bois » à l'intérieur de la tour « que deux personnes l'une à costé de l'autre puissent facilement monter et descendre ».

¹⁸ J'ai tout lieu de croire qu'il s'agit de la chaire actuelle, qui est une très belle œuvre de menuiserie que M. A. Naef date du commencement ou de la première moitié du XVII^{me} siècle (Rapport du 25 janvier 1907). Le dais est décoré, sur le pourtour, d'armoiries encadrées de palmettes. On voit, en bonne place, l'armoirie d'Orbe et celle de la famille Pierrefleur.

Il y a lieu de signaler les stalles du XVII^{me} siècle qui furent sans doute celles des Seigneurs Conseillers, dans le second bas-côté nord, et un fort remarquable banc Louis XIII, dans l'ancienne chapelle de la Vierge, daté de 1627.

¹⁹ Murs élevés sur les arcs séparant la nef et les collatéraux et sur les arcs doubleaux des voûtes.

²⁰ « ...fera une arcade de pierres de taille à l'entrée de la place (jadis occupée par les maisons Lombardet et Carrard, au sud) jusqu'au toict, du costé de la rue de la maison de Mr. Bocquin, et élèvera l'autre du costé de la Ruelle de la Poterle (qui séparait l'église de la cure) afin que l'un et l'autre... puissent soutenir le toit... »

²¹ 18 février 1690... « on fera paver la place qui est entre le Temple et la maison du Sr. Bocquin afin que l'eau s'écoule et ne gaste la muraille. »

Mais, comme la cave qui se trouvait sous l'ancienne maison Carrard démolie n'avait pas été supprimée, il fallut prendre, par la suite, des mesures plus efficaces. « Afin de prévenir la perte de la cave de Mr. le Cons. Rodolphe Carrard et aux ruines des murailles de sa maison et de celle du Temple par l'humidité qui descend au bas d'icelles dès la place qui est entre deux au-dessus de sa cave voûtée... On a ordonné qu'on y fera un toict couvert de tuiles qui sera simplement un pied et demy d'hauteur dès le pavé qui recevra la pluye et la neige qui y tombera sans passer au bas de la ditte place... » Ce toit existait encore avant l'actuelle restauration de l'église.

²² « Et on taschera de convenir avec le sieur Pierre Petitat peintre et on coupera une partie de l'avant-toit afin de les mettre contre la muraille. »

²³ D'après une note retrouvée sur la couverture d'un registre et transcrite par M. Louis Decollogny.

²⁴ C. Enlart (*Manuel d'archéologie française*, t. I, p. 114) cite de nombreuses églises fort anciennes bâties à l'origine, et souvent rebâties, sur des emplacements confinant à l'enceinte des villes. Ceci

confirmerait le fait relaté par de Gingins de l'existence d'une chapelle à l'emplacement de l'église actuelle, au XII^{me} siècle.

²⁵ La parenté de cette porte avec celle de l'église de *Chavornay* est frappante. Celle-ci date également du début du XV^{me} siècle.

²⁶ La nef de *Chavornay*, qui mesure environ 11 m. en largeur, était déjà couverte en bois au XV^{me} siècle. Voir Mottaz : *Dictionnaire historique du Canton de Vaud*, t. I, page 406.

²⁷ M. Albert Naef, archéologue cantonal, a signalé déjà, dans son rapport du 25 janvier 1907, la similitude de style qui existe entre la chapelle attribuée à la Vierge et la chapelle contemporaine qui est annexée au chœur de l'église de *Bavois*.

²⁸ Celle-ci occupe la place de la maison Lombardet démolie, comme nous l'avons relaté.

²⁹ Ce sont les personnages du « *dit des trois morts et des trois vifs* », légende du XIII^{me} siècle qui a inspiré souvent les décorateurs du XV^{me} siècle. En face, c'est la représentation traditionnelle du Christ en majesté dans une mandorle.

³⁰ M. Ernest Correvon, artiste-peintre, qui a mis à jour et restauré toute cette ancienne décoration, a découvert des traces très nettes d'une décoration polychrome sur l'encadrement de la porte d'entrée principale.

Une femme d'esprit : M^{me} de Charrière-Bavois (1732-1817).

(Suite et fin. — Voir R. H. V. mars-avril 1934, p. 100.)

En quoi consistaient ces « samedis » ? Un souper suivi d'amusements agréables dont l'utile n'était pas banni ; de l'affectation, et aussi de l'entrain, des sous-entendus piquants. Ainsi telles petites comédies : « Mal d'autrui n'est que songe », où Servan mettait en scène les malades du Dr Tissot, une marquise, une comtesse, un auteur ⁶⁴ ; le « Dialogue des anges », dû à la plume de Samuel de Constant, et où apparurent Rosalie et sa sœur, munies d'ailes figurées et « fort bien imitées » ⁶⁵ ; telle fantaisie de Lantheires ⁶⁶, où il était question des cruches de la fontaine de Vaucluse. On la communiqua à Servan, alors en Provence,